



Procès-Verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2025 à 18 H 30

Convocation faite le : 24/09/2025

Membres en exercice : 14

PRESENTS :

Mesdames LAFFONT Viviane, MARCON Julie,
Messieurs FRANCESCHI David, GRIMAULT Wilfried, LEAU Benjamin, PLISSONNEAU Frédéric, RENAUD Francis
THEBAULT Christophe, Monsieur ROSSIGNOL Joël, Président

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur SAUVANET Hugues procuration Monsieur LEAU Benjamin
Madame VINOT Valérie procuration MARCON Julie
Madame ISAAC Annick procuration LAFFONT Viviane

ABSENTS NON REPRESENTES : Mesdames COCHON Anaïs et BOYELDIEU Vanessa

Le Procès-verbal de la séance du 26/08/2025 est approuvé à l'unanimité.

Madame MARCON Julie est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45.

L'ORDRE DU JOUR COMPREND 2 POINTS

- 1- Décision Modificative n°0130092025 : Comptabilisation des amortissements 2025 RD238 et RD 238-ETUDES
- 2- Décision Modificative n° 0230092025 : Réajustement de crédits sur le compte 62876
- 3- Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire
- 4 – Questions diverses

1- DÉCISION MODIFICATIVE N°0130092025 — Exercice 2025

Objet : Comptabilisation des amortissements 2025 – RD 238 et RD 238-ETUDES

Article 1 – Dépenses d'amortissement

Chapitre	Compte	Libellé	Montant (€)
042	6811-042	Dotation aux amortissements	+ 5 153

Article 2 – Recettes liées à l'amortissement (compte de liaison)

Chapitre	Compte	Libellé	Montant (€)
040	2804132-040	Amortissements des immobilisations	+ 5 153

Article 3 – Équilibrage budgétaire

Réduction des crédits de dépenses et recettes pour équilibrer la DM :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant (€)
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 5 153,00
023	023	Virement de la section d'investissement	- 5 153,00

Total de la DM : Opération neutre (équilibrée)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente décision modificative.

Nombre de votants : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2- DÉCISION MODIFICATIVE N°0230092025 — Exercice2025

Objet : Réajustement de crédits sur le compte 62876

Dans le cadre de la régularisation comptable relative aux flux croisés entre collectivités, il a été constaté que les mandats n°83 et 84 avaient été initialement imputés par erreur au compte **6558 "Autres contributions obligatoires"**, au lieu du compte **62876 "Remboursement de frais au GFP de rattachement"**.

Afin de permettre la réimputation correcte de ces dépenses, il convient de procéder à un ajustement de crédits sur le compte **62876** via la présente Décision Modificative.

Cette régularisation n'entraîne pas de dépense supplémentaire, mais constitue un redéploiement comptable nécessaire au respect de la nomenclature budgétaire en vigueur.

Décision modificative – Section de fonctionnement :

Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses
011	62876	Remboursement de frais au GFP	+ 2 576,50 €
011	6558	Autres contributions obligatoires	- 2 576,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente décision modificative.

Nombre de votants : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 – Compte-rendu des délégations du conseil municipal au maire

• Zone de préemption de la commune

Décision de renonciation :

- Madame BOUCHET Huguette :
Terrain de 00ha 10a 70ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 18 rue de la Touche,
Parcelles cadastrées Section ZC107 ET ZC108

• D'intenter au nom de la commune les actions en justice

La mairie a engagé une procédure en défense, par l'intermédiaire de Maître GROSSIN-BUGAT, en réponse à la poursuite en justice de la société TOTEM contre la commune de Beaugeay. Cette action fait suite à la décision de Monsieur le Maire s'opposant à la déclaration préalable de travaux (DP0170362500023) portant sur la construction d'un pylône de téléphonie mobile sur un terrain cadastré ZB n°6, situé au lieudit Fief du Treuil, 17620 BEAUGEAY.

4- Questions Diverses

- Compte-Rendu de la Réunion des Commissions "Aide Sociale" et "Sports & Loisirs" du mardi 9 septembre 2025

La commission "Aide Sociale" s'est réunie conjointement avec la commission "Sports & Loisirs" le mardi 9 septembre 2025. L'objectif de cette réunion était de définir les modalités de l'action destinée aux aînés.

Il a été décidé de distribuer cette année un coffret de dégustation aux personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi qu'à celles ayant atteint l'âge de 65 ans au cours de l'année 2024.

La distribution est prévue pour le **samedi 8 novembre 2025** aux domiciles des aînés à **10 heures**.

Un courrier sera remis aux aînés pour les informer de la distribution.

- Proposition de vélos-cargos à assistance électrique

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition concernant des vélos-cargos à assistance électrique, dans le cadre du dispositif de prime Certificat d'Économie d'Énergie.

Cette opération est entièrement gratuite, et Monsieur le Maire a donc fait réserver 3 vélos-cargos.

- **Information sur l'abattage de peupliers**

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 28 août 2025, où il a été évoqué l'abattage de peupliers situés sur la parcelle communal à proximité de la propriété de Mr et Mme VINOT, Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu un avis favorable de notre service instructeur.

L'entreprise RAMBEAU Elagage interviendra pour procéder à l'abattage de 27 peupliers le jeudi 23 octobre 2025. Cette opération a pour but de gérer les risques identifiés tout en préservant les frênes présents.

- **Convention de mise en place d'instruments de mesure - Sondes piézométriques**

Monsieur le Maire souhaite vous informer sur la convention récemment établie concernant la mise en place d'instruments de mesure, notamment des sondes piézométriques, dans le cadre de l'étude sur l'alimentation estivale du marais de Brouage.

Contexte :

- **Dépendance à la Charente :** Actuellement, l'alimentation estivale du marais de Brouage repose fortement sur les apports de la Charente, qui présentent une qualité d'eau moyenne et une durabilité incertaine. Cela expose le marais à une vulnérabilité pour les approvisionnements futurs.

- **Objectif de l'étude :** Dans ce contexte, le SMCA (Syndicat Mixte de la Charente) a décidé de mieux comprendre les contributions des aquifères bordiers au marais.

- **Détails de l'étude :**

- **Lancement :** L'étude a débuté début 2024 et se concentrera sur l'analyse des nappes souterraines et leur impact sur l'alimentation du marais.

- **Suivi des nappes :** Des appareils de mesure de la hauteur d'eau (piézomètres) seront implantés pour suivre les variations de hauteur d'eau dans ces aquifères durant une période de trois ans.

- **Modalités de la convention :**

- **Installation temporaire :** La présente convention prévoit l'installation de sondes piézométriques suspendues sur des ouvrages appartenant au prêteur.

Type d'ouvrage	Commune	Section cadastrale	Numéro de parcelle
Puits	BEAUGEAY	B	835

Cette convention vise à garantir une meilleure connaissance des ressources en eau souterraine et à anticiper les besoins en approvisionnement du marais de Brouage.

Monsieur le Maire signera cette convention dans les prochains jours, afin de permettre le démarrage rapide de l'étude.

- **Procédure concernant la Société TOTEM France**

Le Conseil Municipal a souhaité revenir sur le point abordé concernant la procédure engagée à l'encontre de la société TOTEM FRANCE.

Suite à l'analyse approfondie des éléments de la procédure en référé déposée par la société TOTEM, le Conseil souhaiterait obtenir davantage d'explications sur la première solution proposée par Maître Grossin-Bugat concernant le retrait de la décision de refus de la déclaration préalable de travaux (DP0170362500023) pour le pylône de téléphonie mobile.

Ils aimeraient comprendre plus en détail les implications de cette action, notamment en ce qui concerne les conséquences juridiques et les délais associés, ainsi que la stratégie à adopter pour engager des discussions avec l'opérateur sur d'autres sites d'implantation.

Le Conseil Municipal demande d'informer tous les administrés de la commune de la situation actuelle et de recueillir leurs avis sur l'implantation de cette antenne. Cela pourrait renforcer la position de la commune et montrer qu'elle agit en concert avec la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H06

Le Maire,
Joël ROSSIGNOL

La Secrétaire de séance
MARCON Julie